

Compte rendu – Session de travail du mardi 19 septembre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 19 septembre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, Mme Geneviève Auclair, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absents les membres suivants : M^e François Bélisle et Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 5 septembre 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 5 septembre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 3, 4, 8, 16, 17, 18, 19, 22, 29, 37, 38, 41 et 57 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 3, M. Pierre-Luc Fortin demande à quelle date a été fermée la rue piétonne l'an dernier. Mme Cynthia Simard répond qu'elle a été fermée le 17 octobre 2022.

Au point 4, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si le règlement d'emprunt pour le développement des collections des bibliothèques concerne uniquement les livres ou s'il peut s'appliquer à des projets. M^e Yolaine Tremblay répond que le règlement d'emprunt permet l'achat de documents, sous toutes formes.

Au point 8, M. Pierre-Luc Fortin demande si le montant de 250 000 \$ est prévu au PTI. M. Dominic Thibeault répond que c'est le cas.

Au point 16, M. Dany Carpentier demande quels sont les usages permis par l'adoption de ce règlement. M. Dominic Thibeault répond que ce sont les mêmes usages que ceux permis avant l'adoption du PRMHH.

Au point 17, M. Dany Carpentier demande quelle est la justification pour la bande de dix mètres. M. Dominic Thibeault répond que la Loi n'exige aucune bande de protection et que la Ville a fait le choix d'imposer une bande de protection de dix mètres autour des milieux humides. M. Carpentier demande s'il est possible de la faire passer à quinze mètres. M. Thibeault répond qu'il est un peu tard pour effectuer cette modification et que le sujet a fait l'objet d'une présentation au comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire.

Au point 18, M. Dany Carpentier demande si le Comité consultatif d'urbanisme est consulté lorsqu'un projet nécessite un remblai. M. Dominic Thibeault répond que la Ville ne détient aucun droit de remblai, droit qui est réservé au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Au point 19, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande s'il s'agit d'une convention récurrente. M. François Vaillancourt explique que l'entente existe depuis 2022, et que l'avenant au contrat initial permet d'ajouter des partenaires. Mme Alberne-Lahaie affirme que la convention est contraignante et demande si les montants alloués vont alléger l'aide financière accordée par la Ville. M. Vaillancourt ne croit pas que ce sera le cas et précise qu'il y aura une reddition de comptes. Les membres du conseil discutent ensuite de subventions aux grands événements.

Au point 22, M. Dominic Thibeault rappelle aux membres du conseil que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a formulé une recommandation négative dans ce dossier. Le citoyen concerné s'est présenté à une séance publique pour discuter de la question. Le dossier a été ramené au CCU qui a formulé une nouvelle recommandation négative. Il revient aux membres du conseil de décider s'ils accordent, ou non, la dérogation mineure. Après discussion sur l'orientation en matière d'affichage, un vote indicatif est tenu, et une majorité de conseillères et de conseillers municipaux est d'accord pour accorder la dérogation mineure.

Au point 29, Mme Pascale Alberne-Lahaie informe ses collègues que la question du « clash » entre deux styles architecturaux avait été discutée au Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Elle demande si la Ville a fait un bout de chemin avec l'entrepreneur dans ce dossier. M. Dominic Thibeault répond qu'une discussion a été menée avec le demandeur qui a fait un bon bout de chemin en matière d'intégration architecturale. Des enjeux techniques limitent cependant le choix de certains matériaux. Le CCU a pris acte de ces informations et recommande le bâtiment proposé.

Au point 37, M. Pierre Montreuil demande si le déneigement sera effectué uniquement au Colisée Vidéotron. M. Robert Dussault répond que c'est le cas et que le contrat est accordé pour une année et est renouvelable deux fois.

Au point 38, M. Pierre Montreuil demande si l'installation de dos d'âne est plus coûteuse à cette période de l'année. Mme Pascale Alberne-Lahaie souligne son malaise par rapport aux projets qui sont payés à même le budget collaboratif. Elle souhaite que les projets soient présentés en comité pour empêcher toute apparence de favoritisme. Les membres du conseil discutent du budget collaboratif et des projets qui peuvent être réalisés avec ce dernier (notamment des dépenses non récurrentes), des ouvrages temporaires par rapport aux ouvrages permanents et des évaluations qui sont effectuées avant d'accepter un projet de dos d'âne permanent provenant du budget collaboratif.

Au point 41, Mme Pascale Alberne-Lahaie demande si les gradins du Grand Prix seront bientôt retirés. M. Jonathan Bradley répond que l'entrepreneur a connu des problèmes de main-d'œuvre et que les gradins seront bientôt retirés.

Au point 57, Mme Pascale Alberne-Lahaie n'est pas d'accord avec le passage traitant de sa dissidence et propose de reformuler la phrase. M^e Yolaine Tremblay répond que le procès-verbal est un tout et qu'elle a écrit textuellement ce que Mme Alberne-Lahaie a demandé. L'ajout du mot « malgré » s'explique par le fait que la dissidence n'a pas été enregistrée dans le cadre d'un vote. M^e Tremblay rappelle qu'un procès-verbal sert à rapporter les décisions et est un document de la greffière. M^e Annie Pagé indique qu'elle avait mentionné que pour exprimer une dissidence, il doit y avoir un vote et que techniquement, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

	<p>M. Dominic Thibeault annonce que les points 11 à 18 feront l'objet d'une consultation publique ce soir.</p> <p>Me Yolaine Tremblay informe les membres du conseil que les détails entourant l'affaire nouvelle se trouvent dans la fiche déposée sur Instances sans papier.</p> <p>M. Daniel Cournoyer demande si des conseillères et des conseillers auront des affaires nouvelles à présenter à la séance publique. M. Luc Tremblay répond qu'il n'en a pas et que s'il souhaitait en déposer une, il ne le dirait pas. Les membres du conseil discutent ensuite de transparence et de diligence quant au dépôt d'affaires nouvelles.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : M. Alain Lafontaine quitte la session de travail à 15 h 40.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Points des élues et élus municipaux

Sujet	Aucun sujet n'est discuté.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	<p>Comité Animer et soutenir la communauté : M. René Martin informe ses collègues que le sujet de la répartition des heures de glace dans les arénas à la suite de la fermeture de l'aréna Jérôme-Cotnoir a été discuté.</p> <p>Comité Assurer la gestion et l'aménagement de notre territoire : M. Dany Carpentier annonce que le dossier de l'identité des quartiers chemine.</p> <p>Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme avoir fait parvenir une fiche sur le site SharePoint pour discuter des étapes du parc industriel 40-55. Elle a reçu un courriel lui indiquant que le sujet ne sera pas traité en plénière puisque la réponse a été donnée par courriel.</p>
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet

Diffusion sur le Web des enregistrements Teams des plénières et du lac-à-l'épaule budgétaire / François Vaillancourt

M. François Vaillancourt annonce que la webdiffusion du lac-à-l'épaule budgétaire et des plénières a été évoquée à la dernière réunion du comité sur la transparence et que deux orientations doivent être données. Mme Cynthia Simard explique que l'objectif de sa présentation est d'obtenir l'autorisation de webdiffuser les deux journées du lac-à-l'épaule de novembre ainsi que les sessions de travail à compter de 2024. Pour ces webdiffusions, un ajout de 30 400 \$ doit être fait au budget pour 2023 et 2024. Elle souhaite avoir l'avis des membres du conseil sur cette proposition. M. Jean Lamarche affirme être heureux que ce travail ait été fait et que ce sujet l'a préoccupé au cours des dernières semaines. Il a posé des questions à d'autres villes qui sont allées de l'avant avec la webdiffusion et a reçu des avertissements et des appels à la prudence. Il faut en effet être préparé et avoir tenu des prérencontres, et M. Lamarche n'est pas convaincu que les membres du conseil soient prêts à avoir immédiatement des discussions devant public. M. Pierre-Luc Fortin n'est pas d'accord pour webdiffuser ces rencontres s'il faut que le travail se fasse au préalable puisque l'objectif est de montrer les enjeux et les discussions. M. Luc Tremblay est d'accord avec lui et ne veut pas présenter des séances quand tout a été « mâché » à l'avance. Il souhaite que la population soit témoin des sacrifices à faire et s'étonne du fait que les membres du conseil n'ont encore aucune idée de ce à quoi ressemblera le budget. M. Pierre Montreuil croit que le conseil n'aura pas une deuxième chance de faire une bonne impression sans préparation. Mme Pascale Albernhe-Lahaie affirme qu'un comité a réfléchi à la question et que les fonctionnaires qui collaborent avec les membres du conseil font preuve de beaucoup de prudence. Elle ajoute que ce qui est présenté aujourd'hui a reçu l'aval de l'équipe Ville. M. Lamarche répond qu'il ne sent pas l'aval et M^e Annie Pagé ajoute qu'il faut que ce soit le souhait du conseil. Mme Maryse Bellemare n'est pas d'accord pour webdiffuser les sessions de travail puisque les médias y sont présents et qu'ils doivent respecter un code d'éthique. Quant à la webdiffusion du lac-à-l'épaule, elle affirme avoir exprimé son désaccord au comité sur la transparence. Mme Geneviève Auclair croit elle aussi qu'il ne faut pas rendre publiques toutes les discussions du conseil. Elle ajoute que la salle publique n'est pas un endroit convivial pour tenir des discussions. M. René Martin souhaite que toute la population s'intéresse à la politique et non pas uniquement les personnes qui se présentent aux séances publiques. M. Daniel Cournoyer n'est pas d'accord pour webdiffuser le lac-à-l'épaule et les sessions de travail. Selon M. Tremblay, ses collègues ne veulent pas de transparence. M. Jonathan Bradley répond que les membres du conseil veulent de la transparence et que de nombreuses actions sont déjà faites en ce sens. Mme Auclair propose que les citoyennes et les citoyens fassent parvenir des questions à leur conseillère ou conseiller en prévision du budget et que les réponses soient données au moyen de capsules d'une durée de deux minutes. Mme Simard comprend que la décision n'est pas unanime, mais que des actions de communication sont souhaitées. Son équipe travaillera dans ce sens. Les membres du conseil discutent ensuite de transparence et d'accès aux travaux du conseil.

Suivi Marque employeur, POP et PODG / Mme Laurie Brodeur

Le sujet sera discuté à une prochaine session de travail.

Politique sur l'application des règles encadrant la gouvernance en matière de renseignements personnels / M^e Marie-Claude Fugère

M^e Marie-Claude Fugère rappelle que la Loi 25 a été sanctionnée en 2021 et qu'elle modernise les dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels. M^e Fugère rappelle les exigences qui devaient être respectées pour 2022 (formation d'un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et gestion des incidents de confidentialité), les actions qui ont été réalisées en 2023 (adoption et diffusion de la Politique sur l'application des règles encadrant la gouvernance en matière de renseignements personnels) et les actions à entreprendre d'ici septembre 2024 (adoption d'une Politique de confidentialité lors de collecte de renseignements personnels par un moyen technologique et droit à la portabilité). Elle répond ensuite aux questions au sujet de la taille de son équipe et de la marche à suivre en cas de manquements à cette politique.

Décision : s. o.

Responsable de l'exécution : s. o.

Échéancier / suivi : s. o.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : Mme Maryse Bellemare et M. Daniel Cournoyer quittent la session de travail à 16 h 46.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : Présentations PowerPoint : « Webdiffusion des plénières et des discussions budgétaires » et « Loi 25 – Politique relative à l'application des règles encadrant la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels ».